

PROGRAMME DE FORMATION

THEMATIQUE : FORMATION PREVENTION ET SECURITE : L'ACTUALITE EN SECURITE

NIVEAU : Initial Perfectionnement

DUREE : 1 journée = 7 heures (tout public)
1 journée de pratique optionnelle = 7 heures (pour les responsables de prévention)

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : Chef d'établissement, Responsable des services généraux, chargé de sécurité, les membres du CHSCT, les SST.

PRE-REQUIS : Aucun

TYPE D'ACTION : Acquisition des connaissances / Prévention et Sécurité

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Comprendre les enjeux liés à la prévention des risques (Art. L 4121-1 du Code du Travail)
- Comprendre la mise en place de la démarche de prévention : les 9 principes généraux (Art L 4121-2 du Code du Travail)
- Connaître quelles sont les obligations réglementaires nécessaires à la création et au maintien de la démarche
- Comprendre l'organisation et le rôle des acteurs de la prévention (interne et externe à l'entreprise)
- Comprendre qui peut avoir la responsabilité en matière de sécurité : délégation de pouvoir, délégation de signature
- Identifier les mécanismes de mises en place et de maintien de la démarche de prévention dans son entreprise

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} journée : être capable de comprendre la démarche de prévention dans son entreprise

Matin :

- Accueil des stagiaires, présentation du déroulement de la journée
- Tour de table (présentation des stagiaires, fonction et attentes de la journée), présentation du formateur et de l'organisme de formation, cadrage sur l'objectif de la journée
- Les enjeux liés à la prévention des risques :
 - Lecture et discussion autour de l'article L 4121-1 du code du travail
 - Présentation des enjeux juridiques, économiques et financiers, sociaux et humains
 - Définition AT / MP et statistiques
- Les principes généraux de prévention
 - Présentation des 9 principes généraux de prévention (article L 4121-2 du code du travail)
 - Travail sur le mécanisme d'apparition du dommage afin de schématiser l'objectif de l'article L 4121-2
- Les obligations réglementaires
 - Documents obligatoires : DUERP, Programme annuel de Prévention, Affichage Obligatoire, Plan de prévention, Protocoles de sécurité, Registre des accidents bénins, Document de contrôles et vérifications techniques

- Les formations : SST, CHSCT, CACES, Habilitations Electriques, Incendie etc...

Après-Midi :

- Les acteurs de la prévention
 - Quels acteurs en interne et pour quels rôles ?
 - Quels acteurs en externe et pour quels rôles ?
 - Identifier les personnes en charge de la démarche au sein de son entreprise.
- Qui a la responsabilité ?
 - La délégation de pouvoir
 - La délégation de signature
- Identifier et repérer les mécanismes de mise en place et de maintien de la démarche de prévention
 - L'identification et l'évaluation du risque
 - Le mécanisme d'enquête accident
 - Les mesures de prévention des risques
 - Les risques spécifiques
 - La remontée de l'information, la communication interne

2^{ème} journée : être capable d'identifier et d'évaluer un risque, être capable de réaliser une enquête accident

Matin :

- Identifier et évaluer le risque
 - Différence entre danger et risque
 - Visualisation d'une situation de travail dangereuse et description grâce à l'outil de modélisation de l'accident
 - Evaluation du risque grâce à l'outil d'identification des risques
- Proposition des mesures
 - Proposition de toutes actions de prévention sans aucun filtre
 - Sélection des mesures fiables grâce au 9 PGP
 - Analyse de la faisabilité des mesures sélectionnées grâce à l'outil d'aide à la décision

Après-midi :

- Réaliser une enquête accident
 - Décrire un accident de l'entreprise grâce à l'outil modélisation de l'accident, la ligne de temps
 - Recadrage sur les différences entre « faits et interprétations »
 - Analyser les faits : méthode des « pourquoi ? »
- Proposer des mesures correctives
 - Proposer toutes mesures correctives sans filtre
 - Les positionner sur l'outil de modélisation accident
 - Sélectionner les mesures fiables grâce aux 9 PGP
 - Analyser la faisabilité des actions grâce à l'outil d'aide à la décision

METHODES PEDAGOGIQUES : Pédagogie dite « de l'action ». Exposé théorique avec appui audiovisuel
Etude de cas à partir de supports internes à l'entreprise.

MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives.

SANCTION DU STAGE : Délivrance d'une ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site l'entreprise doit mettre à disposition :

- ✓ Une salle de réunion pour la partie théorique / un vidéo projecteur / un tableau blanc et un Paper-board